

Les bureaux municipaux de prévention de la criminalité: Importance, Rôle, Fonction et Modèles

Sommaire

L'impact collectif annuel de la criminalité interpersonnelle est estimé à 1,5 milliards de dollars en torts aux victimes dans une municipalité d'un million d'habitants.



En 2014, un adulte sur sept a rapporté avoir été victime d'un crime contre la propriété et un adulte sur quinze avoir été victime d'un crime violent (Perreault, 2015).

La Fédération canadienne des municipalités souligne que la croissance insoutenable des dépenses pour les services de police et des coûts liés à la sécurité publique évincent les ressources financières accordées à l'intervention précoce et la prévention, ainsi qu'à d'autres services sociaux. Les coûts des services de police ont doublé depuis 2000, alors que les investissements dans des efforts de prévention ont diminué. Le recours continu et excessif au système correctionnel et aux

organismes d'application de la loi est financièrement non-durable et ne permet pas de prévenir les souffrances humaines en amont.

Sur la base de 30 ans de preuves accumulées, d'importants rapports nationaux et internationaux ont conclu que des approches bien planifiées en prévention de la criminalité peuvent réduire de façon significative la violence dans les rues, la violence conjugale et d'autres formes de violence interpersonnelle.

Plusieurs provinces canadiennes sont parvenues à la même conclusion (Ontario, 2011; Alberta, 2007; Québec, 1993). Dans le même ordre d'idées, de nombreuses municipalités possèdent leurs propres rapports de groupes de travail qui traduisent ces mêmes savoirs (Surrey, 2016; Halifax, 2014, 2009; Thunder Bay, 2013; Edmonton, 2009; Ottawa, 2004; Waterloo Region, 1996, 2005, 2010, 2014).

Des rétroactions en provenance de partout au pays démontrent qu'un nombre croissant de Canadiens demande à ce que tous les ordres de gouvernement consacrent davantage de ressources là où il est possible d'avoir le plus important impact pour le plus grand nombre de personnes, autant à court qu'à long terme.

Pistes d'action pour les intervenants municipaux

1. Instaurer et maintenir un bureau de prévention de la criminalité dans votre municipalité;
2. Fournir un financement de base pour son rôle dans la planification, la promotion et la facilitation de la mise en œuvre et de l'évaluation de programmes efficaces de prévention de la criminalité avec un investissement minimal de 1\$ par citoyen;
3. Appuyer la formation et le perfectionnement du personnel clé du bureau de prévention de la criminalité;
4. Plaider en faveur de la production collaborative de connaissances, de l'utilisation des preuves existantes et du financement pour une prévention efficace de la part de tous les ordres de gouvernement;
5. Modéliser l'octroi de ressources à la prévention de la criminalité dans le processus budgétaire.



RÉSEAU MUNICIPAL
CANADIEN EN PRÉVENTION
DE LA CRIMINALITÉ

Ensemble pour des villes canadiennes plus sécuritaires

CANADIAN MUNICIPAL
NETWORK ON CRIME
PREVENTION

Together for Safer Canadian Cities

L'importance des bureaux municipaux de prévention de la criminalité

Les municipalités sont fortement touchées par la criminalité. Bien que le Canada soit l'un des pays les plus sécuritaires au monde, beaucoup trop de citoyens souffrent toujours de pertes, de blessures et de traumatismes causés par la criminalité et la violence.

Les bureaux municipaux de prévention de la criminalité sont importants parce qu'ils guident l'action collaboratrice et ils engagent les municipalités à maximiser une quantité limitée de ressources dans le diagnostic, la mobilisation, l'implantation et l'évaluation des politiques et des programmes de prévention de la criminalité.

Les municipalités sont au cœur de la prévention de la criminalité par le développement social. Dans certains pays, les villes ayant des bureaux de prévention de la criminalité ont planifié et implanté des stratégies qui ont permis des réductions de 50% de certains types de crimes, souvent en seulement quelques années (voir AB2016.4). Au Canada, les municipalités possédant des bureaux de prévention de la criminalité ont développé des plans stratégiques locaux basés sur les données probantes, ont animé la communauté de façon significative, ont supporté les approches préventives avec plusieurs impacts positifs, ont généré un large éventail de mesures de prévention primaire et secondaire (voir AB2017.1) et ont injecté des fonds supplémentaires.

Le rôle et les fonctions des bureaux municipaux de prévention de la criminalité

Un bureau municipal de prévention de la criminalité est un partenariat entre un partenariat communauté-gouvernement qui facilite la prévention collaborative et basée sur les données probantes. Son rôle est de "faire avec" et non "faire pour" les communautés. Il vise à augmenter les investissements planifiés dans des approches de prévention primaire et secondaire. Un tel bureau s'assure d'établir des relations solides entre les secteurs clés (y compris les organismes non-gouvernementaux) dans la communauté qui ont la capacité de réduire les risques connus qui mènent à la criminalité et la victimisation. Un bureau permanent de prévention de la criminalité est le catalyseur des efforts stratégiques visant à réduire les dommages et à faciliter l'engagement et la collaboration du gouvernement et de la communauté en vue d'une vision partagée d'une communauté où chacun se sent en sécurité.

Le rôle du bureau est d'adapter des programmes de prévention de la criminalité basés sur les données

probantes au contexte local, de supporter les efforts qui contribuent aux préoccupations relatives à la sécurité de la ville et la prévention de la criminalité (incluant un support pour sécuriser les ressources pour les programmes de prévention), de fournir de l'éducation, de la formation et un lieu pour l'échange de connaissances et de militer pour des approches basées sur les données probantes afin de réduire et prévenir la criminalité.

En plus de ces fonctions, un bureau municipal de prévention de la criminalité doit :

- a. Posséder de solides capacités d'établissement de relations afin d'amener les principaux partenaires à la table des décisions et faire en sorte qu'ils y demeurent, incluant le leadership des services sociaux, de la police, des écoles, du secteur de la santé, des groupes communautaires, etc. (UNITY, 2015);
- b. Former le personnel pour qu'il soit en mesure de mobiliser les différents secteurs et la communauté, tout en gardant en tête les connaissances relatives aux réussites et aux preuves (Youth.gov, 2016);
- c. Appuyer le développement des ressources, incluant (mais ne se limitant pas à) l'élaboration de propositions de financement à d'autres ordres de gouvernement, à des fondations et au secteur privé;
- d. Offrir des occasions variées d'éducation du public et d'engagement communautaire, telles que des conférences publiques, des séances d'information, des séances de dialogues et des campagnes sur les médias sociaux (IPC, 2007), semblables à d'autres secteurs où les investissements à petite échelle se sont transformés en dynamique sociale plus large (ex : l'usage des bacs de recyclage).

Modèle et gouvernance des bureaux municipaux de prévention de la criminalité

Le modèle et la gouvernance des bureaux municipaux de prévention de la criminalité peuvent varier, mais idéalement ils devraient inclure les éléments suivants :

- Un budget de base;
- Un leadership politique (ex : le bureau du maire) ou un leadership municipal;
- Des employés possédant des compétences techniques, incluant la capacité d'encourager la collaboration, de mobiliser des ressources et de favoriser la compréhension du public;
- Un partenariat multisectoriel qui partage la responsabilité de conceptualiser et d'implanter la prévention municipale de la criminalité à travers une approche de développement social.

Plans stratégiques de prévention de la criminalité

Dans la plupart des cas, la fonction principale d'un bureau municipal de prévention de la criminalité consiste à élaborer et à maintenir des plans et des approches stratégiques de prévention de la criminalité en :

1. Effectuant des diagnostics de sécurité et de prévention de la criminalité afin de déterminer les facteurs de risque des problématiques locales de criminalité;
2. Faciliter l'investissement collectif dans la résolution de problèmes;
3. Promouvoir les pratiques fondées sur les données probantes et la logique de prévention de la criminalité;
4. Coordonner la mise en œuvre de solutions multisectorielles;
5. Faire le suivi et l'évaluation des résultats (ex : EFUS, 2016; Safer Cities, 2016).

Les plans et les approches stratégiques de prévention de la criminalité menés par un bureau municipal de prévention de la criminalité ont généralement des objectifs à court, moyen et long terme qui s'appuient sur une vision globale. Des efforts efficaces de prévention de la criminalité peuvent être axés sur des risques sociaux et locaux spécifiques, ainsi que sur des défis de conception environnementale, et sont généralement basés sur des recherches solides. Ces efforts sont soutenus par un processus de résolution de problèmes impliquant plusieurs organismes qui ont la capacité d'identifier les problèmes locaux, planifier stratégiquement le changement, élaborer des programmes et des politiques et recruter des acteurs clés pour collaborer au développement de solutions intégrées et globales (EFUS, 2016; IPC, 2007).

Bien que les municipalités jouent un rôle important dans la coordination de ces actions stratégiques, le sentiment de responsabilité des organismes non-gouvernementaux et des citoyens engagés par rapport aux problèmes de criminalité et de victimisation ne peut être sous-estimé. En ce sens, les ressources fournies par les municipalités tirent parti des importantes ressources supplémentaires en nature qui en viennent souvent à dépasser l'investissement du gouvernement local sur une courte période.

Modèles pour les bureaux municipaux de prévention de la criminalité

Plusieurs municipalités canadiennes possèdent des bureaux de prévention de la criminalité, souvent dirigés par un conseil multisectoriel. Ceux-ci

s'appuient sur les initiatives pionnières de la Ville de Montréal et de la Région de Waterloo.

Ville de Montréal

Le premier modèle canadien a été initié dans la Ville de Montréal avec une agence externe nommée Tandem, qui a réussi à réduire les entrées par effraction. Tandem a éventuellement été adopté par la Ville de Montréal en 1989. Aujourd'hui, il fait partie d'une approche de développement social beaucoup plus large qui comprend des investissements dans des centres jeunesse à l'intérieur des zones à forte criminalité, une stratégie de réduction des gangs de rue et des actions pour conseiller les citoyens sur la façon de se protéger contre la victimisation. (<http://www.securite-urbaine-montreal.org/>)

Région de Waterloo

Le modèle de la Région de Waterloo a été lancé en 1994 avec une motion auprès du Conseil Régional pour créer un groupe de travail sur la prévention de la criminalité afin de relever les défis et les possibilités en lien avec la prévention de la criminalité et de mobiliser de multiples secteurs tels que les écoles, les organismes de justice réparatrice, etc. Aujourd'hui, le bureau central financé par le gouvernement régional est composé de sept employés, y compris des personnes travaillant dans le domaine de l'engagement communautaire, de la recherche et des communications. Un conseil communautaire multisectoriel, représentant de nombreuses agences qui ont la capacité de contribuer à un programme plus vaste de prévention du crime, soutient également le Conseil de prévention de la criminalité de la région de Waterloo (www.preventingcrime.ca). Le modèle du Conseil de prévention de la criminalité de la région de Waterloo a influencé de nombreuses autres initiatives municipales canadiennes allant de Thunder Bay (Ontario) à Surrey (Colombie-Britannique).

Le sentiment de responsabilité des ONG et des citoyens engagés vis-à-vis des problématiques de criminalité et de victimisation permet d'accroître les compétences et les ressources nécessaires pour rendre les villes plus sûres. Ce sentiment de responsabilité entraîne fréquemment une collaboration visant à faire de la prévention coopérative plutôt que de la prévention seulement à l'intention d'autrui.

L'investissement dans les bureaux municipaux de prévention de la criminalité

En moyenne, une municipalité canadienne d'un million paiera entre 250 \$ et 350 millions de dollars par

année pour les services de police. En outre, certaines municipalités doivent payer les services d'ambulance et d'autres interventions d'urgence qui découlent largement de la criminalité et la victimisation. En plus de ces dépenses, les victimes de la criminalité subissent des pertes rattachées à la douleur et aux traumatismes estimées à 1,5 milliards de dollars dans une municipalité d'environ un million d'habitants.

Le budget annuel pour un bureau municipal de prévention de la criminalité dans la plupart des villes varie entre 1 \$ et 2 \$ par citoyen ou 2 \$ par ménage moyen par année (c'est le coût approximatif à Edmonton, à Ottawa et dans la région de Waterloo). Dans les collectivités d'une population de moins de 100 000 habitants, il est important qu'il y ait au moins un membre du personnel capable de consacrer beaucoup de temps au travail de prévention du crime et à la communauté. Le rendement potentiel de ces investissements relativement faibles est plusieurs fois celui des coûts initiaux.

À titre d'exemple, on estime qu'un adolescent entamant une trajectoire criminelle coûtera à la société et aux contribuables au moins 2,4 millions de dollars au cours de sa vie. Les données probantes suggèrent que les investissements intelligents peuvent réduire ces coûts de moitié dans une période de trois à cinq ans. Les économies en temps de réponse d'urgence peuvent être partiellement réaffectées à des mesures plus proactives face à une croissance démographique sans précédent ou peuvent être redirigées vers d'autres situations d'urgence reliées au vieillissement de la population à travers le pays.

Le besoin de financement durable de la part de tous les ordres de gouvernement

Les bureaux municipaux permanents de prévention de la criminalité devraient encourager l'investissement communautaire et l'engagement dans des solutions basées sur les données probantes pour contrer la criminalité et la victimisation. Lorsque les actions collaboratives dans différents secteurs sont basées sur une vision, une mission et un mandat partagés ainsi que sur l'application des ressources, elles resteront productives et pertinentes. Pour que les municipalités aient un impact durable sur les taux de criminalité et sur les causes profondes de la criminalité, il est essentiel qu'elles acquièrent un financement provenant de d'autres ordres de gouvernement. Une approche de financement qui reconnaît le rôle essentiel des municipalités dans la prévention de la criminalité est susceptible de stimuler une action et un engagement initial important. Un programme de financement permanent

négocié entre les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux correspondant aux investissements municipaux pourrait faire progresser de manière significative la vision partagée d'un Canada plus sûr, plus sain et plus inclusif.

Les programmes de financement devraient fournir à chaque municipalité les ressources nécessaires pour :

- Établir un bureau de prévention de la criminalité;
- Effectuer un diagnostic local de sécurité;
- Élaborer, mettre en œuvre, évaluer et orienter de façon collaborative des investissements stratégiques dans la prévention;
- Investir dans les programmes efficaces de prévention de la criminalité (voir AB2016.3)

Soutien croissant pour la prévention de la criminalité collaborative et fondée sur les données probantes

Actuellement, Sécurité publique Canada possède une stratégie nationale de prévention de la criminalité qui finance des projets de prévention de la criminalité fondés sur les données probantes et axés sur les facteurs de risque de criminalité et de victimisation. Depuis 2007, le ministère a financé de nombreuses applications pour des projets fondés sur les données probantes au Canada et a généré des données sur les processus et les résultats. Dans le même ordre d'idées, les États-Unis détiennent plusieurs ressources gouvernementales importantes pour fournir des informations sur ce qui fonctionne dans la prévention de la criminalité et la sécurité communautaire (voir AB2016.2).

Il convient de mentionner que le Royaume-Uni, dans le but d'accroître les approches collaboratives et fondées sur les données probantes, a créé un Collège de police pour poursuivre des recherches sur la police et la prévention de la criminalité rentable, ainsi que pour élaborer des normes professionnelles (Council of Canadian Academies, 2014). En outre, le Forum européen pour la sécurité urbaine a accumulé un large éventail de connaissances pratiques sur la prévention municipale de la criminalité et a encouragé le développement de cours universitaires axés sur ces succès. Dans chacune de ces situations, les preuves sont produites par des investissements dans des universités qui favorisent des partenariats avec des praticiens.

Le Canada peut s'appuyer sur ces initiatives en créant un centre d'excellence pour la prévention de la criminalité qui rassemble les meilleures preuves canadiennes et internationales, organise des cours de formation, établit des normes et soutient les municipalités dans leurs efforts de prévention en amont. Dans la région de Waterloo, un collège local a

mis au point un programme de justice communautaire et criminelle qui voit maintenant une troisième cohorte d'étudiants graduer et se placer dans le domaine de la police, de la probation et dans d'autres professions apparentées avec la connaissance de la prévention (<https://www.conestogac.on.ca/employeurs/bachelier-de-communauté-et-de-justice-de-justice-honneurs>).

Les développements au Canada

Au cours des dix dernières années, les municipalités qui ont mis en place un bureau de prévention de la criminalité ont eu tendance à adopter une version hybride qui intégrait les modèles de bureaux existants tout en tenant compte des caractéristiques locales. Dans certains cas, les municipalités fournissent un financement de base dans le but d'engager le conseil inter-organisationnel dans la planification, le développement et la mise en œuvre des efforts de prévention. Dans d'autres cas, les membres du personnel municipal sont chargés de fournir des ressources aux groupes locaux qui contribuent à la prévention de la criminalité par le développement social. Dans certains cas, il y a une combinaison des deux.

Alors que les bureaux municipaux de prévention de la criminalité sont relativement nouveaux au Canada, l'idée que les problèmes sociaux complexes sont mieux résolus par le biais de partenariats multisectoriels ne l'est pas. L'attention accordée à ce sujet a récemment été réintégrée dans la littérature, souvent appelée l'approche d'impact collectif (IC). Dans le contexte d'IC, les bureaux municipaux de prévention de la criminalité sont appelés des «

organisations de base » qui utilisent un petit groupe d'employés pour mobiliser et engager des secteurs généraux à travers la communauté. Les organisations de base sont importantes pour obtenir des réductions mesurables de la criminalité grâce à ces processus collaboratifs, issus des efforts de planification, de financement et de bonne gouvernance (voir AB2016.4).

Les municipalités mettent en place de plus en plus de processus intersectoriels tels que l'impact collectif (Kania & Kramer, 2011; Cabaj & Weaver, 2016). L'impact collectif comporte cinq éléments clés :

1. Un agenda commun;
2. Des mesures partagées;
3. Des activités mutuellement renforcées;
4. Une communication continue;
5. Un support de base.

L'impact collectif est conforme à la bonne gouvernance pour la prévention de la criminalité et possède la capacité de contribuer au succès général grâce aux ressources de base qui tirent parti de l'engagement de base et de plusieurs organismes.

Pour qu'un bureau municipal de prévention du crime devienne une organisation centrale et durable, il doit être guidé par des normes professionnelles claires semblables aux objectifs de développement durable des Nations Unies. Ces objectifs visent la prévention de la violence en mettant l'accent sur les risques qui augmentent les crimes interpersonnels dans les municipalités, les quartiers et les domiciles.

Learn more:

www.safercities.ca |  twitter.com/safercitiesca



CANADIAN MUNICIPAL
NETWORK ON CRIME
PREVENTION
Together for Safer Canadian Cities

RÉSEAU MUNICIPAL
CANADIEN EN PRÉVENTION
DE LA CRIMINALITÉ
Ensemble pour des villes canadiennes plus sécuritaires



uOttawa

Les preuves ainsi que les citations abrégées utilisées dans ce document sont disponibles dans leur contenu intégral sur le www.safercities.ca.

Cette piste d'action a été rédigée par Irvin Waller et Jeffrey Bradley à l'Université d'Ottawa. Le contenu ne reflète pas nécessairement les idées des membres individuels du RMCCP.